

DACP

REF : DACP2014055

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques MTI (P1/P2/P3). Approbation du projet d'avenant et autorisation de signature.

EXPOSE :

Le marché d'exploitation des installations thermiques MTI (Marché - Température - Intérressement) actuellement en cours d'exécution, concerne 30 chaufferies. Il a été attribué à la Société DALKIA FRANCE le 4 avril 2012 pour une période de 12 ans et 6 mois et arrivera donc à échéance au 30 septembre 2024.

Pour rappel ce marché a été conçu pour optimiser la gestion des installations concernées en intervenant sur les prestations (dites P1, P2 et P3) suivantes :

- P1 : fourniture de l'énergie sous ses différentes formes (« combustible »)
- P2 : conduite et entretien courant des installations, visites périodiques d'assistance technique et dépannage (« main d'œuvre »)
- P3 : Gros entretien et renouvellement du matériel (« garantie totale »)

Par ailleurs et en complément, le contrat comporte une clause d'intérressement « I », permettant le partage entre le client (la ville) et l'exploitant des économies ou dépassements de consommations par rapport à une référence réajustable.

Le marché MTI présente, en outre, les avantages suivants :

- des redevances forfaitaires versées par la ville au prestataire, protégeant ces dernières de tous aléas,
- un ajustement des dépenses en corrélation avec la rigueur climatique,
- une connaissance, un suivi et un contrôle renforcé des consommations,
- une clause d'intéressement assurant la transparence des consommations et la participation aux économies réalisées sur les bâtiments les plus importants.

Les montants annuels de base à la date de signature du marché étaient :

- P1 : 626 950,50 € HT, soit 755 940,00 € TTC.
- P2 : 107 785,32 € HT, soit 129 342,26 € TTC.
- P3 : 325 307,00 € HT, soit 390 368,40 € TTC.

Deux nouveaux équipements ont été livrés et mis en service en 2013, à savoir, l'ensemble Conservatoire à Rayonnement Régional/ Embarcadère et le Groupe scolaire Charlotte Delbo - Taos Amrouche.

A l'issue de la période de un an, dite de parfait achèvement (garantie du constructeur), il est proposé ici de les intégrer au périmètre du marché en cours afin d'en assurer, la fourniture d'énergie P1, la maintenance des installations P2 et le gros entretien, garantie totale P3.

Pour chacun de ces équipements, la dépense complémentaire à prévoir est décomposée comme suit :

- Conservatoire à Rayonnement Régional.

P1c	: 20 753,47 € HT
Abonnement	: 1 080,70 € HT
P2	: 33 488,00 € HT
P3	: 4 493,00 € HT

- Groupe scolaire Charlotte Delbo

P1c	: 31 993,18 € HT
Abonnement	: 1 080,70 € HT
e1,	: 4,84 € HT le mètre cube
P2	: 5 667,00 € HT
P3	: 1 870,00 € HT

Compte tenu de l'intégration au contrat de ces deux nouveaux équipements, les nouveaux montants annuels de base du marché sont désormais les suivants et font ressortir une plus value de 10,58 % :

- P1 : 693 570,90 € HT, soit 826 163,55 € TTC ;
- P2 : 146 940,32 € HT, soit 155 022,04 € TTC ;
- P3 : 331 670,00 € HT, soit 396 677,32 € TTC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir approuver le projet d'avenant N° 1 et d'autoriser le Maire à le signer avec la Société DALKIA FRANCE.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 06 NOVEMBRE 2014

Présents :..... 32

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leila
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, **M. PLEE Eric**, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014055

Signataire : MC/ED

OBJET : Avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques MTI (P1/P2/P3). Approbation du projet d'avenant et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 - 40 III.2° et 57 à 59 ;

Vu le marché portant sur l'exploitation des installations thermiques passé pour une période de 12 ans et 6 mois qui arrivera donc à échéance au 30 septembre 2024 ;

Vu le projet d'avenant ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 octobre 2014 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la mise en service en 2013 de deux nouveaux équipements, à savoir, l'ensemble Conservatoire à Rayonnement Régional/ Embarcadère et le Groupe scolaire Charlotte Delbo - Taos Amrouche, dont l'exploitation doit être intégrée au parc géré via le Marché de Température par Intéressement.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant relatif à la mise en service de deux nouveaux équipements livrés et mis en service en 2013, à savoir, l'ensemble Conservatoire à Rayonnement Régional/ Embarcadère et le Groupe scolaire Charlotte Delbo - Taos Amrouche,

L'intégration au périmètre du marché de ces deux nouveaux équipements, porte les montants annuels de base à la date de signature du marché pour :

- Le P1, de 626 950,50 € HT à 693 570,90 € HT ;

- Le P2, de 107 785,32 € HT à 146 940,32 € HT ;

- Le P3, de 325 307,00 € HT à 331 670,00 € HT,

faisant ainsi ressortir une plus value de 10,58 % .

AUTORISE le Maire à signer le projet d'avenant avec la Société DALKIA FRANCE titulaire du marché.



Reçu en préfecture le : 07/11/2014

Publié le : 07/11/2014

Certifie exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

